

Arrêté du 12 août 2016 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var
NOR : JUSF1623355A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier du 1^{er} août 2016 de Mme Valérie BLASCO demandant sa nomination en tant que régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var ;

Considérant le courrier CB/335/2016D du 1^{er} août 2016 de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var demandant la nomination de Mme Valérie BLASCO en tant que régisseur d'avances et de recettes, en remplacement de Mme Ariane CHODKIEWIEZ ;

Considérant le courrier du 4 août 2016 de Mme Ariane CHODKIEWIEZ demandant à cesser ses fonctions de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var,

ARRÊTE

Article 1

Mme Valérie BLASCO est nommée, à compter du 1^{er} septembre 2016, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var, en remplacement de Mme Ariane CHODKIEWIEZ, qui a obtenu sa mutation.

Article 2

Compte tenu du montant de l'avance fixé à 15 700 euros, avec un montant moyen des recettes mensuelles de 2 500 euros, le montant du cautionnement imposé à Mme Valérie BLASCO est fixé à 3 800 euros.

Article 3

L'arrêté NOR : JUSF1620727A du 13 juillet 2016 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var est abrogé.

Article 4

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 12 août 2016.

Pour le ministre, et par délégation,
Par empêchement de la directrice de la
protection judiciaire de la jeunesse,
Par empêchement du sous-directeur du
pilotage et de l'optimisation des moyens,
Par empêchement de l'adjoint au
sous-directeur du pilotage et de l'optimisation
des moyens,
La chef du bureau de l'allocation des moyens,

Aurore CHENU